



VILLE d'AJACCIO  
CITÀ d'AJACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Mercredi 18 Décembre à 17 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 11 Décembre 2013, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme MORACCHINI,  
MM. CASASOPRANA, GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.  
Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, Mme POLI, Mme JOLY,  
M. AMIDEI, Mme SUSINI, Mme FIESCHI-DI-GRAZIA, M. TOMI, Mme SUSINI-  
BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, MM. D'ORAZIO, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme GUIDICELLI	à	Mme PIMENOFF
Mme RISTERUCCI	à	M. le Maire
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI
Mme CURCIO	à	M. GABRIELLI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI

**Etaient absents :**

Mme MOUSNY-PANTALACCI, Adjointe au Maire, M. PARODIN, Mme DEBROAS, Mme PERES, M. BERNARDI, Mme. LUCIANI, M. COMBARET, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUAULT, Mme GUERRINI, MM. FERRARA, SBRAGGIA, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. PUGLIESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	23
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mercredi 18 décembre 2013

Délibération N°2013 / 351

**Réalisation des études préalables, des études d'avant projet et élaboration des dossiers réglementaires relatifs à la création du boulevard de liaison Mont Thabor-Stiletto.  
Plan de financement prévisionnel.**

## Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

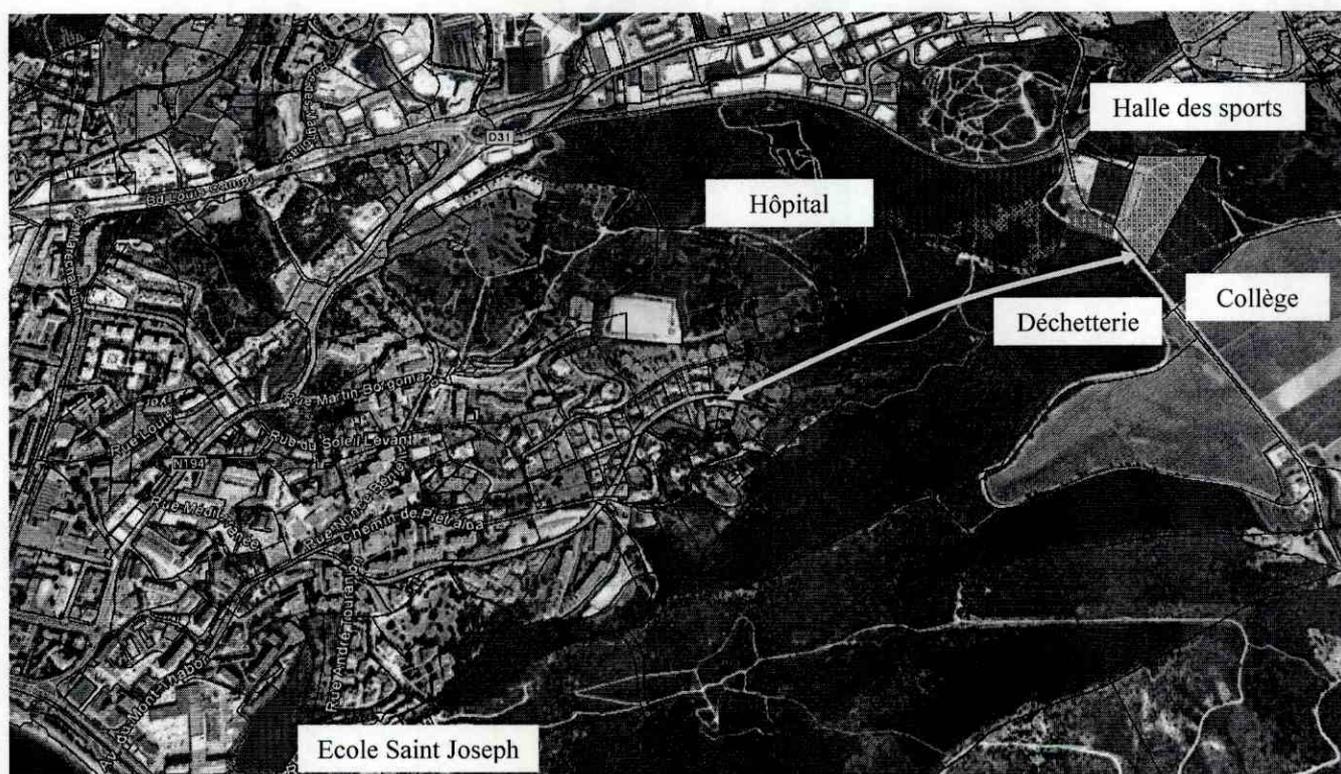
Le projet d'une voie de liaison reliant le Nord Est d'Ajaccio au secteur du Stiletto figure depuis longtemps dans les documents d'urbanisme de la commune.

Cette voie est, en elle-même, un véritable projet d'aménagement du territoire qui doit faciliter la mobilité de la population des quartiers desservis, tout en contribuant à l'amélioration de la qualité de vie et à la préservation de l'environnement.

D'une longueur totale d'environ 2 kilomètres, ce nouveau boulevard urbain s'étirera du front de mer jusqu'au secteur du Stiletto plus au nord.

Dans ce contexte et compte tenu des orientations envisagées par les différentes collectivités dans le secteur Nord-Est de l'agglomération en matière d'aménagement, d'infrastructures de déplacements et d'équipements publics, la liaison Mont Thabor-Stiletto doit permettre de répondre aux enjeux de développement de ce secteur.

Ce projet vient également nourrir la réflexion engagée sur l'aménagement du fond de baie.



Les objectifs généraux de l'opération sont les suivants :

- lier les quartiers périphériques en complétant et équilibrant l'ossature viaire existante,
- desservir les pôles attractifs, existants ou en développement,
- soulager le réseau existant, notamment les radiales convergeant nord-sud et ouest-est, en répartissant le trafic,
- proposer des déplacements multimodaux, en offrant la possibilité de développer les modes alternatifs de déplacement (transport en commun, marche à pied et deux-roues).

Le projet, estimé à 7 millions d'euros HT, comprend ainsi :

- l'étude relative au réaménagement/recalibrage de l'avenue du Mont Thabor,

- la création d'une portion de voie nouvelle entre la fin de l'avenue du Mont Thabor et le secteur du Stiletto,
- le raccordement sur les voiries existantes et futures sur le territoire de la commune d'Ajaccio.

Cette opération est programmée dans le cadre de la révision du schéma directeur routier de la Collectivité Territoriale de Corse qui a été adopté en juillet 2011.

Face au développement à court et moyen termes du secteur du Stiletto (ouverture de la Halle des sports en 2013 et du collège en 2015), il est apparu impératif, compte tenu des délais tant techniques qu'administratifs pour réaliser un tel ouvrage, d'engager les études sans délais.

Il a été décidé, en concertation avec la CTC, que la Ville d'Ajaccio assumerait la maîtrise d'ouvrage des études.

Cette dernière a ainsi lancé une consultation de maîtrise d'œuvre relative aux études préalables et d'avant projet pour la création du boulevard de liaison Mont Thabor – Stiletto. Celles-ci permettront, non seulement de définir le tracé optimal pour cette nouvelle voie mais aussi de lancer les procédures réglementaires associées au projet.

#### **Modalités prévisionnelles de financement**

---

Ces études et la réalisation du volet réglementaire sont estimées à 190 000 € HT et feront l'objet d'un financement conjoint des deux principales collectivités intéressées comme suit :

- Ville d'Ajaccio            95 000 € HT (50%)
- CTC                            95 000 € HT (50%)

#### **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

- d'approuver le plan de financement prévisionnel des études préalables, études d'avant projet et élaboration des dossiers réglementaires relatifs à la création du boulevard de liaison Mont Thabor – Stiletto,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter lesdites subventions, entreprendre les démarches utiles à la concrétisation de ce projet et signer tous actes et documents s'y rapportant.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Ouï l'exposé de Monsieur Paul Antoine LUCIANI, Maire Adjoint délégué  
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée portant droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu la loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le schéma directeur routier de la Collectivité Territoriale de Corse,  
Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Commune,  
Vu le montant estimé des études relatives au projet,  
Vu le plan de financement envisagé,  
Considérant l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 17  
Décembre 2013,  
Considérant que les principales collectivités intéressées au projet envisagent un financement  
conjoint des études,

**APPROUVE**

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,**

le plan de financement prévisionnel des études préalables, études d'avant projet et élaboration  
des dossiers règlementaires relatifs à la création du boulevard de liaison Mont Thabor –  
Stiletto.

**AUTORISE Monsieur le Maire**

à solliciter lesdites subventions, entreprendre les démarches utiles à la concrétisation de ce  
projet et signer tous actes et documents s'y rapportant.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la  
Ville et d'un affichage en mairie.

.....  
**Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**  
  
**Dr Simon RENUCCI**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20131218-2013\_351-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2013